

# ***PROJET DE RÉFORME DES STATUTS FFGOLF***

GILLES PARIS – VICE-PRÉSIDENT DE LA FFGOLF

19 MARS 2023

---

ffgolf<sup>®</sup>

# OBJECTIFS DU PROJET DE REFORME

- Assurer l'unité de la filière pour faire face aux défis de la transition écologique ;
- Améliorer l'information et la consultation de tous les acteurs du développement du golf ;
- Renforcer le dialogue entre les AS et les exploitants dans les golfs mixtes ;
- Associer tous les professionnels des golfs pour mieux déployer le projet fédéral ;
- Augmenter le nombre de licenciés dans les golfs
- Renforcer le poids des licenciés créés dans les associations

# UNE RÉFORME JUSTE ET VERTUEUSE

- Cette évolution historique mettrait en cohérence le paysage golfique actuel avec les statuts d'une « *association d'associations* » âgée de 110 ans.
- Elle donne aussi la voix à ceux qui investissent et gèrent 70% des structures golfiques.
- Pour les golfs associatifs, les Présidents continueront à porter l'ensemble de ces voix.
- Pour les golfs mixtes (commerciaux avec AS), les voix attribuées au club seraient partagées à 50/50 entre le Président de l'AS et le gestionnaire.
- En contrepartie de cette ouverture, la réforme impose la délivrance de la licence à tous les usagers des golfs mixtes (commerciaux avec AS).
- L'existence d'une AS est obligatoire pour permettre et partager le droit de vote

# LE BARÈME ACTUEL

- 1 voix d'affiliation
- 2 voix forfait d'homologation
- 2/4/6/8/10 ou 12 voix par tranche de 9 trous
- 1 voix par tranche de 50 licenciés lien 1

Tous les licenciés prenant leurs licences dans un club ne sont pas pris en comptes

La largeur des tranches de licenciés entraine une surreprésentation des AS d'entreprise

Seuls les présidents des AS votent.

# *UN NOUVEAU BARÈME SIMPLE ET RESPECTUEUX DES ÉQUILIBRES*

Membre AS                    lien 1 = 4 voix

Abonné golf                lien 2 = 2 voix

Indépendant Club        lien 3 = 1 voix

Plus de voix d'affiliation, plus de voix d'homologation, plus de voix tranche de 9 trous.

Ce nouveau barème:

- Prend en compte l'ensemble des licences délivrées par les clubs
- Respecte l'ADN fédérale et les acteurs historiques
- Garantie des contre-pouvoirs
- Valorise la distribution de la licence
- Encourage les clubs à développer leur Association Sportive (lien 1)
- Reflète plus fidèlement le poids réel des Associations Golf d'Entreprise

# UN NOUVEAU BARÈME SIMPLE ET RESPECTUEUX DES ÉQUILIBRES

	Barème actuel	Nouveau Barème
	<i>lien 1</i>	<i>lien 1 + 2 + 3</i>
AS Gestionnaire	27,6%	29,4%
AS N Gestionnaire	61,4%	31,6%
Gestionnaire commercial	0%	31,6%
Entreprise	11%	7,4%

# LES GRANDES ÉTAPES

- 1/ Bureau Directeur du 9 Novembre 2022
- 2/ Présentation au Comité Directeur du 8 décembre 2022
- 3/ Présentation de la démarche auprès du Ministère des Sports
- 4/ 6<sup>ème</sup> Conférence des Dirigeants de Club le 26 Janvier 2023
- 5/ Présentation au Forum de l'AG lors de la National Golf Week
- 6/ AGE fédérale à distance. Eté/ Automne 2023 (majorité des 2/3)

**MERCI**